

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**
- **Sécurité des locaux des Services Techniques**
- **Programmation des réunions du Conseil Municipal pour 2025**
- **Prévision d'investissement en matériel pour 2025**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 Décembre 2024

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LANOUE, LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il y a lieu d'établir avec le bureau d'études, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit être en concordance avec les directives du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le Conseil Municipal doit ensuite débattre sur le document élaboré.

Ce document sera également présenté lors de la réunion publique qui aura lieu à la Salle des Fêtes le 08 Janvier 2025.

Le travail de zonage sera effectué en 2025 et sera suivi de l'enquête publique.

Madame le Maire informe que tant que le nouveau PLU n'est pas voté, c'est le PLU en cours qui continue de faire foi.

Cependant, une remarque pourra être apportée sur les demandes d'urbanisme à venir, signalant que le projet pourra être soumis au prochain PLU.

Les objectifs principaux du nouveau PLU sont les suivants :

- Rénovation de l'habitat ancien
- Constructibilité des « dents creuses »
- Réduction des zones constructibles
- Zéro artificialisation des zones agricoles

L'estimation du taux de croissance de la commune est de 900 habitants en 2034.

Le PADD montre une tendance vers le regroupement des communes pour réunir les habitants autour des services (pharmacies, médecins, commerces, écoles, ...)

Après avoir pris connaissance du document, les membres du Conseil Municipal font remonter les remarques et inquiétudes suivantes :

- Comment faire vivre les communes et leurs écoles sans possibilité de construire ?
- Pousser au « petit » locatif n'aidera pas à maintenir les familles sur la commune
- A moyen terme, la révision du PLU tend à la mort des communes rurales
- Trop d'incohérences et de contradictions dans le document (ex. : sauver les écoles mais réduire les zones constructibles permettant l'installations des familles)
- Décalage entre les écrits du PADD et la réalisation possible sur le terrain avec les moyens qui sont donnés à la commune
- L'ensemble du Conseil Municipal est circonspect et pessimiste sur l'avenir de la commune si un tel document devait être approuvé

Sécurité des locaux des Services Techniques

Monsieur PLAIZE rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de sécuriser les nouveaux locaux des Services Techniques.

Il informe avoir demandé des devis à trois entreprises :

- Nexecur (Crédit Agricole)
- Vérisure (Réponse non communiquée)
- Homiris

Homiris a transmis ses tarifs sans déplacement sur site. Le groupe propose un abonnement de base de 40 € TTC / mois avec différentes options en supplément.

Nexecur s'est déplacé sur le site et a proposé du matériel adapté à la configuration des locaux et du lieu (centrale d'alarme avec badge, sirène, détecteur de mouvements, télé-surveillance, déplacement de la gendarmerie, lecteur de badges, micros, etc...) pour la somme de 50.30 € HT / mois. Les frais d'installation sont à prévoir pour la somme de 99 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur le devis de Nexecur et charge Monsieur PLAIZE des démarches.

Monsieur PLAIZE ajoute que le matériel communal ne sera installé dans les nouveaux locaux qu'une fois la sécurisation des lieux réalisée.

Pour ce qui est de l'avancement des travaux, les peintures sont réalisées, la pose du carrelage est en cours, la plomberie et l'électricité devraient être terminées fin d'année et le raccordement électrique sera effectué début Janvier.

Madame le Maire informe également que la proposition d'achat du terrain de Madame FORSANT pour la somme de 1 500.00 e a été acceptée.

Programmation des réunions du Conseil Municipal pour l'année 2025

Madame le Maire donne le planning des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2025. Le rythme d'une réunion toutes les 7 semaines, les mardis soir est conservé.

Les dates à retenir sont donc les suivantes :

- Mardi 28 Janvier 2025
- Mardi 06 Mai 2025
- Mardi 02 Septembre 2025
- Mardi 09 Décembre 2025
- Mardi 18 Mars 2025
- Mardi 24 Juin 2025
- Mardi 21 Octobre 2025

Il est a noté que des réunions supplémentaires pourront être organisées, notamment pour la conception du budget.

Prévision d'investissement en matériel pour 2025

Monsieur PLAIZE informe que le tracteur ISEKI acheté en 2003 subit des pannes à répétition et qu'il serait nécessaire d'en prévoir le remplacement. Il ajoute que le matériel sera nécessaire dès le début du printemps pour les premières tontes et que les délais de commande nécessitent une prise de décision avant le vote du Budget. Des devis seront donc demandés et présentés dès le début d'année.

Monsieur BERNARD informe que le broyeur acheté en 2016 a effectué sur la commune, 7 passages d'une moyenne de 160 kms chacun. Ce matériel est très sollicité et les réparations se font nombreuses et onéreuses.

Il conviendrait donc de le renouveler.

Un premier devis a été demandé à AGRIVISION pour du matériel neuf et s'élève à la somme de 14 040.00 € T.T.C. avec reprise de l'ancien matériel à hauteur de 3500.00 €.

Un second devis est en attente et sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal pour avis.

QUESTIONS DIVERSES

Poste d'adjoint technique

Madame le Maire informe que Monsieur LHERITEAU Marc a été recruté sur le poste d'Adjoint Technique. Il a pris ses fonctions le 02 Décembre 2024.

Vœux de la Municipalité

Madame le Maire informe que les vœux de la municipalité auront lieu le Samedi 25 Janvier 2025, à 11 h, à la Salle des Fêtes.

Plan de financement des travaux de l'école maternelle

Madame le Maire explique que les conditions d'attribution des subventions départementales ont été revues en cette fin d'année. Les communes sont désormais classées selon certains critères de 1 à 4. Notre commune est classée 2. La bonification de 5 % dont bénéficiaient les communes classées « Villages de Pierres et d'Eau » n'existe plus et l'aide du Département passe de 35 % à 30 %.

Ces nouveaux critères d'attribution nécessitent donc la revue du plan de financement qui doit être fourni à l'appui du dossier de demande de subvention pour les travaux de l'école maternelle.

Le plan de financement prévisionnel sera donc le suivant :

- Fonds propres :	80 623.00 €
- Département (sollicité) :	120 783.00 €
- DETR (sollicitée) :	136 205.00 €
- Fonds vert (sollicité)	<u>65 000.00 €</u>
<u>TOTAL travaux HT :</u>	402 611.00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce nouveau plan de financement prévisionnel.

Illuminations de Noël

Monsieur PLAIZE informe que les illuminations de Noël ont été installées. Il rappelle que depuis plusieurs années, afin de faciliter ce travail, les services communaux utilisent un manuscopique loué par lui-même auprès d'une Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) dont il est sociétaire. Ce genre de matériel étant régulièrement utilisé par la commune, il informe du fonctionnement de la CUMA : s'engager sur un certain nombre d'heures de travail en part dans la CUMA, propriétaire du matériel pour environ 45.00 € / heure.

L'agent en charge de la conduite doit être titulaire du CACES.

La commune pourrait s'engager sur une dizaine d'heures par an, soit 450 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune adhère à la CUMA afin de bénéficier de l'utilisation du matériel et charge Madame le Maire de se renseigner sur la possibilité, pour la commune, d'être sociétaire d'une CUMA.

Nouvelle activité communale

Madame le Maire informe de la naissance d'une activité naissante sur la commune à l'initiative de Mme LANOUE Annie. Il s'agit d'un regroupement de personnes passionnées par la peinture artistique.

Pour l'instant, 6 personnes ont manifesté leur intérêt pour se retrouver le jeudi après-midi à compter du 09 Janvier 2025, dans une salle prêtée par la commune.

Tout d'abord sous forme de réunions amicales, ces rencontres pourraient faire l'objet de la création d'une nouvelle association communale.